

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Le 29 Février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le Jeudi 07 Mars 2024 à 19h00.

Ordre du jour :

Intervention de Madame De Beauregard de la société WPD concernant le projet éolien Jublains-Grazay

2024-11 : Vote du compte de gestion 2023

- a) Budget commune
- b) Budget assainissement
- c) Budget lotissement

2024-12 : Vote du compte administratif 2023

- a) Budget commune
- b) Budget assainissement
- c) Budget lotissement

2024-13 : Participation de la commune de Jublains à la classe olympique au Bois du Tay du RPI Hambers-Jublains

2024-14 : Participation de la commune de Jublains à la sortie scolaire aux jeux paralympiques de l'école d'Hambers

- Questions diverses :

- Exposition printemps 2024
- Présentation cartes ZAEnr travaillées le 27 Février 2024
- Compte rendu commission communication
- Horaires ouverture de la mairie
- Retour enquête publique
- Tarif location salle des fêtes associations hors commune

- Dates à retenir :

- Commission environnement : Lundi 11 Mars 2024 à 20h00 ;
- Rencontre autour de l'agrivoltaïsme : Jeudi 14 Mars 2024 de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes de Jublains organisée par Synergies ;
- Café du sénateur de Monsieur Chevrollier : Vendredi 15 Mars 2024 à 11h00 au bar LA NEF à Montreuil Poulay ;
- Visite de l'Assemblée Nationale : Mardi 19 Mars 2024 (heure de départ à définir) ;
- Commission CCID : Jeudi 21 Mars 2024 à 14h00 ;
- Copil ALSH Grajubouges : Jeudi 21 Mars 2024 à 18h30 à la mairie de Grazay ;
- Copil cantine mutualisée : Lundi 25 Mars 2024 à 20h00 à la mairie de Grazay ;
- Commission menus : Jeudi 04 Avril 2024 à 19h00 à Jublains.

Prochain conseil municipal : Jeudi 28 Mars 2024 à 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures, le conseil Municipal de Jublains légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M RONDEAU Alain, Maire de la commune de Jublains.

Étaient présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Pierrick Tranchevent, Ophélie Breton, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Frédéric Ansquer, Sandra Broussin, Antonin Leprince

Absents excusés : Cédric Chardron, Samuel Bruneau, Eric Chemineau, Astrid Fraudin

Secrétaire de séance : Pierrick Tranchevent

Intervention de Madame De Beauregard de la société WPD concernant le projet éolien Jublains-Grazay

Madame De Beauregard est présente ce soir pour présenter l'avancement du projet éolien Jublains-Grazay.

Petit rappel, le projet concerne une éolienne sur Jublains et deux ou trois sur Grazay.

Après les accords des deux communes, la société WPD est en phase de développement pour savoir si le projet peut ou non aboutir.

Il y a plusieurs contraintes à prendre en compte pour l'aboutissement d'un projet, à savoir contraintes aéronautiques, environnementales et patrimoniales.

C'est le bureau d'études Encis Environnement qui a procédé à l'inventaire des chauves-souris, oiseaux et rapaces.

Une opération s'est déroulée pendant l'été 2022 pour observer la présence des chauves-souris. Il s'avère que sur le secteur, il y a la présence de 19 espèces principalement le long des haies. En fonction des espèces de chauves-souris, le vol de chaque espèce peut varier en hauteur.

A la suite de cet inventaire, le but est d'installer un mât de mesure pour connaître leurs habitudes. Le mât est installé pendant un an, il mesure 100 mètres de haut.

L'opération suivante était d'observer les oiseaux. Il s'avère que sur le secteur, il y a 65 espèces présentes, et tout particulièrement des alouettes des champs (espèce protégée), des pies grièche écorcheur, des bruants jaunes (espèce en danger dans les Pays de la Loire) et des serins cini (présence de mâle donc possibilité de nidification dans le secteur).

Une observation des rapaces a été faite également, le faucon crécerelle est présent sur le secteur. Mais il n'y a aucun nid.

En cas de présence d'un nid de cigogne noire sur le secteur, le projet serait abandonné car il faudrait protéger la zone. La protection est de 3 kilomètres autour du nid.

Après l'ensemble de ces observations, pour l'installation d'une éolienne, il faudrait prévoir au moins 50 mètres entre le sol et le bout de la pale une fois en bas. Il faudra également prévoir de s'éloigner des lisières.

Il a été étudié la contrainte aéronautique et militaire. Le secteur se trouve au milieu d'un SETBA, c.-à-d. site d'entraînement de très basse altitude.

Une discussion avec l'armée de l'air française a eu lieu pour connaître leurs hauteurs de vol dans le cadre des entraînements. Aucune réponse n'a été apportée.

Une rencontre entre la société WPD et l'armée de l'air a eu lieu le 05 Février dernier. Il y a eu un refus catégorique dans la part de l'armée de l'air car il y a une forte utilisation de l'armée

de l'air française. De plus, il s'avère que l'armée française loue cet espace aérien à des armées étrangères.

La société WPD a mis le projet en pause pendant deux ans, dans l'espoir que d'ici là, l'armée soit plus enclin à la discussion.

Ce qui ressort, c'est qu'il s'agit d'une zone riche en biodiversité.

Présentation d'Isabelle Foisneau, nouvelle secrétaire en remplacement de Céline Caravaca.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°2024-01 : Encaissement remboursement assurance

Article 1^{er} : est autorisé l'encaissement d'un chèque de 302,04 € de Groupama en remboursement d'un sinistre survenu sur la commune, pour le compte de la mairie.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 Février 2024

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 Février 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2024-11 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

a) Budget commune

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

2024-11 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

b) Budget assainissement

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

2024-11 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

c) Budget lotissement

Dossier présenté par Monsieur Rondeau

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

2024-12 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

a) Budget commune

Dossier présenté par Madame Hubert

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Hubert, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Rondeau, Maire de Jublains, après s'être

fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2023	Investissement		Fonctionnement	
Commune	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif	283 680,03	283 680,03	911 851,26	911 851,26
Déc modificatives	+ 15 966,78	+ 15 966,78	+ 25 381,04	+ 25 381,04
Total prévu	299 646,81	299 646,81	937 232,30	937 232,30
Total réalisé	137 094,43	176 355,66	738 438,55	820 708,41
RESULTAT 2023	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat de l'ex 2023		39 261,23		82 269,86
Exc / déf rep 2022	113 013,25			151 555,09
Résultat de clôture	73 752,02			233 824,95
Résultats définitifs	160 072,93			

Il est rappelé que la DSIL, que la commune avait reçu pour le projet de la salle de sieste, a été remboursée en 2023.

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – Reconnaît les résultats définis tels que résumés ci-dessus,

4 – Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 pour le budget général.

2024-12 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

b) Budget assainissement

Dossier présenté par Madame Hubert

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Hubert, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Rondeau, Maire de Jublains, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2023	Investissement		Fonctionnement	
Assainissement	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif	51 799,20	51 799,20	54 494,36	54 494,36
Déc modificatives	0,00	0,00	0,00	0,00
Total prévu	51 799,20	51 799,20	54 494,36	54 494,36

Total réalisé	9 153,82	6 012,22	24 853,91	31 789,24
RESULTAT 2023	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat de l'ex 2023	3 141,60			6 935,33
Exc / déf rep 2022		24 119,87		25 446,24
Résultat de clôture		20 978,27		32 381,57
Résultats définitifs	53 359,84			

Doit-on effectuer les travaux concernant les lagunes alors que la compétence eau sera transférée à Mayenne Communauté en 2026 ? Il est assez difficile de répondre à cette question.

Il a également été rappelé que seulement les habitants du bourg raccordés au service d'assainissement participent à ce budget. La taxe sollicitée par Veolia sur la facture d'eau pour ses habitants résidant dans le bourg. Il n'y a donc pas de double facturation pour les habitants de la campagne qui doit faire face à leur charge d'entretien de leurs installations d'assainissement et honorer les contrôles du SPANC.

Sur le territoire de Mayenne Communauté, chaque commune gère différemment la compétence assainissement (DSP ou régie). Certains budgets assainissement sont abondés par le budget principal alors que ce budget annexe doit être autonome.

Pour ce qui concerne la commune de Jublains, il s'agit d'un budget annexe, totalement autonome, qui anticipe et provisionne les investissements à réaliser et devra supporter les charges d'emprunt en cas de travaux importants.

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – Reconnaît les résultats définis tels que résumés ci-dessus,

4 – Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 pour le budget assainissement.

2024-12 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

c) Budget lotissement

Dossier présenté par Madame Hubert

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Hubert, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Rondeau, Maire de Jublains, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2023	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif	225 956,92	225 956,92	225 961,92	225 961,92

Déc modificatives	0,00	0,00	2 189,22	2 189,22
Total prévu	225 956,92	225 956,92	228 151,14	228 151,14
Total réalisé	225 956,92	225 956,92	228 146,14	228 146,14
RESULTAT 2023	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat de l'ex 2023				
Exc / déf rep 2022				
Résultat de clôture				
Résultats définitifs				

2 – Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – Reconnaît les résultats définis tels que résumés ci-dessus,

4 – Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2023 pour le budget lotissement.

2024-13 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE JUBLAINS A LA CLASSE OLYMPIQUE AU BOIS DU TAY DU RPI HAMBERS-JUBLAINS

Dossier présenté par Madame Hubert

Les classes de PS, MS, GS et CP partiront en classe olympique au Bois du Tay du 15 au 17 Mai 2024.

Les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 partiront en classe olympique au Bois du Tay du 05 au 07 Juin 2024.

Le coût estimé pour le séjour est de 160 € par enfant.

L'office central de la coopération à l'école participe à hauteur de 10 € par enfant.

La mairie d'Hambers participe à hauteur de 30 € par enfant domicilié à Hambers.

La mairie d'Hambers a pris sa décision sans prendre contact avec Jublains.

La commission finances propose de participer à hauteur de 15 € par enfant domicilié à Jublains.

Le sujet fait débat au sein du conseil municipal. L'ensemble des conseillers regrette la position des élus de la commune d'Hambers car, à aucun moment, ils n'ont contacté Monsieur le Maire ou les élus en charge des affaires scolaires pour établir une stratégie commune. Plusieurs voix se sont élevées pour disqualifier cette attitude. Il a également été rappelé qu'en général c'est toujours la mairie de Jublains qui prend l'initiative de la concertation sur le sujet concernant le RPI.

Après délibérations et avec 5 votes pour, 2 abstentions (Frédéric Ansquer, Antonin Leprince) et 3 votes contre (Ophélie Breton, Amélie Legendre, Sandra Broussin), le conseil municipal n'adopte pas cette proposition.

Cette question sera rediscutée ultérieurement.

2024-14 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE JUBLAINS A LA SORTIE SCOLAIRE AUX JEUX PARALYMPIQUES DE L'ECOLE D'HAMBERS

Dossier présenté par Madame Hubert

Les classes de CE2, CM1 et CM2 partiront en sortie scolaire aux jeux paralympiques le 03 Septembre 2024.

Le coût estimé pour le séjour est de 46 € par enfant.

La participation des familles est à hauteur de 15 € par enfant.

La mairie d'Hambers participe à hauteur de 10 € par enfant domicilié à Hambers.

La mairie d'Hambers a pris sa décision sans prendre contact avec Jublains.

La commission finances propose de participer à hauteur de 5 € par enfant domicilié à Jublains.

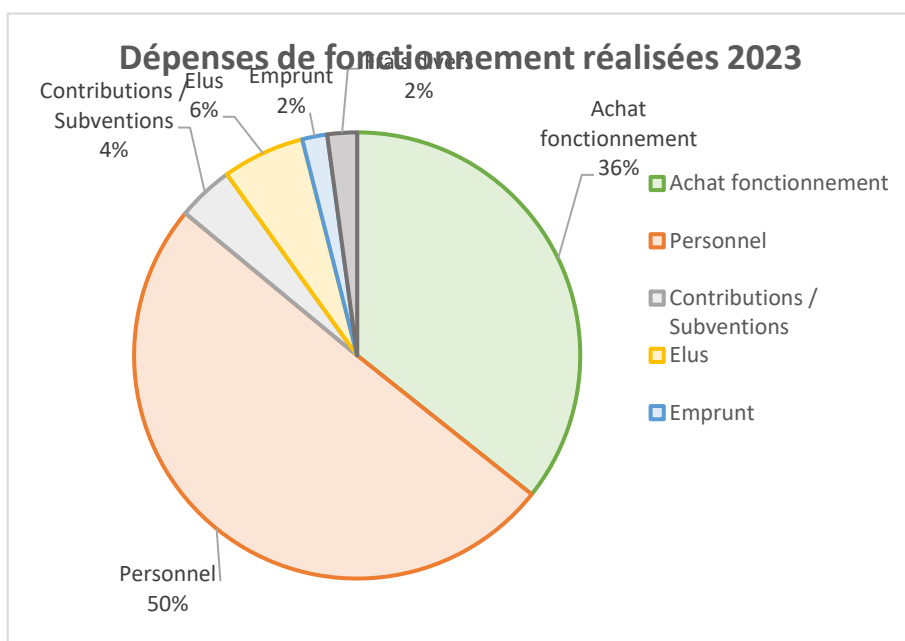
Comme pour le dossier précédent, les membres du conseil ont formulé les mêmes remarques.

Après délibérations et avec 5 votes pour, 2 abstentions (Frédéric Ansquer, Antonin Leprince) et 3 votes contre (Ophélie Breton, Amélie Legendre, Sandra Broussin), le conseil municipal n'adopte pas cette proposition.

Cette question sera rediscutée ultérieurement.

Débat d'orientation budgétaire

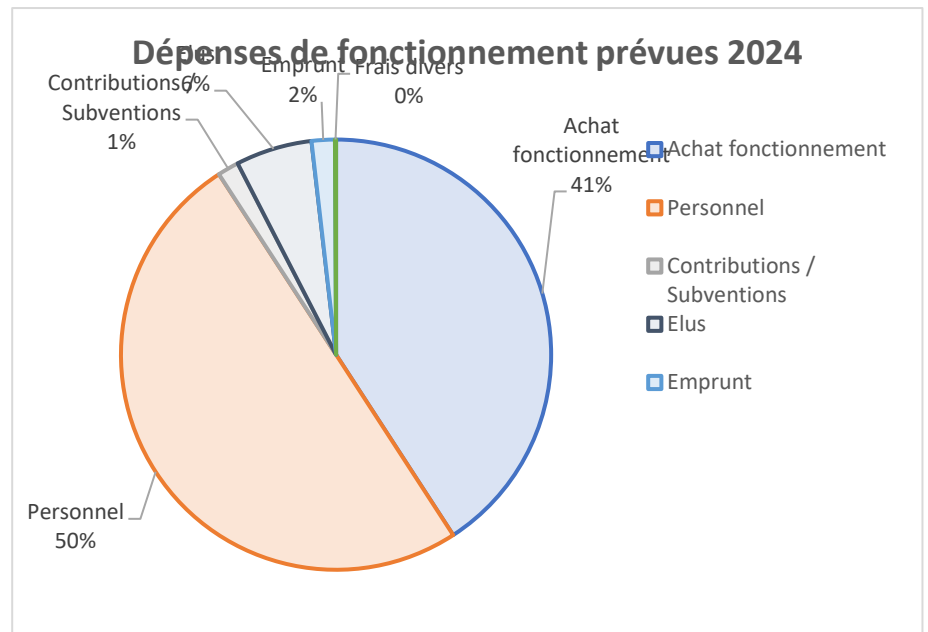
Madame Hubert présente les dépenses de fonctionnement réalisées en 2023. Le coût du personnel représente 50 % des dépenses, mais la commune perçoit des recettes pour le remboursement du personnel mutualisé (budget assainissement, SIAEP, mairie d'Hambers, Mayenne Communauté, mairie de Grazay et de La Chapelle au Riboul).



	Montant
Achat fonctionnement	259 090 €
Personnel	365 129 €
Contributions / Subventions	29 547 €
Elus	43 251 €
Emprunt	13 173 €
Frais divers	15 593 €
Total général	725 783 €

Madame Hubert présente les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024. Elle précise également que le budget a été fait de façon pessimiste.

	Montant
Achat fonctionnement	323 804 €
Personnel	396 481 €
Contributions / Subventions	12 699 €
Elus	45 500 €
Emprunt	13 832 €
Frais divers	650 €
Total général	792 966 €



Grâce à la détermination des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024, la capacité d'investissement est de 40 000 € sans effectuer d'emprunt.

Les fiches programmes sont les suivantes :

Opération Acquisition de matériel :

Les lignes compteur de chantier, jeux de cour école et site internet n'ont pas été retenues. Pour le compte de chantier, il est proposé de louer un compteur de chantier pour les événements 2024 et réfléchir au projet pour 2025. Pour les jeux de cour de l'école, l'école a pour projet de monter un dossier de demande de subvention NEFLE « Notre école, faisons là ensemble » pour 2025. Pour le site internet, au vu de l'arrivée récente d'Isabelle, le site internet pourra être étudié en 2025.

Montant des dépenses retenues : 18 232,40 €

Opération Travaux de voirie :

La ligne pour l'éclairage du stade n'a pas été retenue. Il est prévu de retirer les pavés du carrefour de l'église, c'est un partenariat entre la commune et le Conseil Départemental. Les travaux sur le route des Yaux sont toujours en cours. La commission chemins ruraux a recensé les panneaux de routes et chemins à changer. Il est prévu d'en effectuer une partie fin 2024 et une autre partie début 2025. Pour nos manifestations futures, il a été décidé d'investir dans des panneaux d'interdiction de stationner.

Montant des dépenses retenues : 14 176,76 €

Montant des recettes prévues : 1 250,00 €

Opération Bâtiments communaux :

Depuis plusieurs années, nous prévoyons des dépenses pour des travaux de l'église (électricité pour décoration de Noël, changement cadran de l'église) et des travaux pour la salle (réfection de la cour arrière, parquet de la salle). Mais ces dépenses ne sont pas retenues.

Montant des dépenses retenues : 176,42 €

Opération Espace point de collecte :

L'intégralité des dépenses proposées a été retenue.

Montant des dépenses retenues : 89 577,46 €

Montant des recettes prévues : 46 653,60 €

Opération Cimetière :

Dans le cadre de la continuité de l'entretien du cimetière, l'ensemble des dépenses proposées a été retenue.

Montant des dépenses retenues : 5 838,56 €

Montant des recettes prévues : 5 116,07 €

Opération Ecole :


Dans le cadre de la rénovation du logement de la garderie, l'intégralité des dépenses proposées a été retenue.

Montant des dépenses retenues : 347 392,78 €

Montant des recettes prévues : 231 160,00 €

En conclusion, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 475 394,38 € et les recettes s'élèvent à 284 179,67 soit un reste à charge pour la commune de 191 214,71 €.


Questions diverses :

 Exposition printemps 2024

L'exposition du printemps 2024 a pour sujet le feutre, le sujet est le cœur.

 Présentation cartes ZAEnr

Les cartes seront présentées en conseil ultérieurement.

 Compte rendu commission communication


La commission a décidé de passer de 3 à 2 bulletins. Ils seront constitués de 20 pages chacun. Ils seront publiés en mai et en décembre.

Pour le site internet, le projet est en pause.

 Horaires d'ouverture de la mairie

Lors de la cérémonie des vœux, de nombreux élus ont été interpellés sur les heures d'ouverture de la mairie qui ne présentent pas satisfaction.

Le conseil d'adjoint propose d'ouvrir, en plus des jours et heures d'ouverture actuels, le lundi et le mercredi de 15h00 à 17h30 et ce à compter du 01 Avril 2024.

 Retour enquête publique chemins ruraux

Les enquêtes publiques sont terminées. Cela a été compliqué. Il y a eu de nombreuses observations.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable pour l'ensemble des dossiers.

Il y a eu peu de remarques pour les quatre dossiers de transferts de voies privées vers le domaine public.

Pour l'aliénation de chemin au lieudit La Jeussière, il y a eu des observations d'association pour préserver le chemin.

Pour le lieudit La Guesnerie, il y a eu une observation pour nous informer que l'aliénation entravait le chemin pédestre n°25 alors que ce n'est pas le cas.

Pour la Croix Blanche, il a été indiqué dans l'enquête publique qu'il n'était pas normal qu'une autorisation ait été donnée pour l'installation d'une barrière sur le domaine public empêchant la libre circulation. La pose de la barrière aurait très bien pu être mise en place à l'entrée du chemin de La Croix Blanche qui est privée.

Pour le lieudit L'Étourneau et La Mauditière, il y a eu des observations d'association pour nous informer que ce chemin ne pouvait pas être aliéner car il permettait d'éviter la RD 129. Alors que quoi qu'il arrive, il faudra passer sur la RD 129.

Tarif location salle des fêtes associations hors commune

Nous avons deux demandes d'associations hors commune pour louer la salle pour des événements.

Jusqu'à présent, la gratuité était appliquée.

Monsieur Rondeau propose d'appliquer le tarif grande salle pour vin d'honneur ou réunion commune.

Cela sera proposé au vote lors du prochain conseil municipal.

Dates à retenir :

- Commission environnement : Lundi 11 Mars 2024 à 20h00 ;
- Rencontre autour de l'agrivoltaïsme : Jeudi 14 Mars 2024 de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes de Jublains organisée par Synergies ;
- Café du sénateur de Monsieur Chevrollier : Vendredi 15 Mars 2024 à 11h00 au bar LA NEF à Montreuil Poulay ;
- Visite de l'Assemblée Nationale : Mardi 19 Mars 2024 (heure de départ à définir) ;
- Commission CCID : Jeudi 21 Mars 2024 à 14h00 ;
- Copil ALSH Grajubouges : Jeudi 21 Mars 2024 à 18h30 à la mairie de Grazay ;
- Copil cantine mutualisée : Lundi 25 Mars 2024 à 20h00 à la mairie de Grazay ;
- Commission menus : Jeudi 04 Avril 2024 à 19h00 à Jublains.
-

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : **Jeudi 28 Mars 2024** à 20h00

Séance levée à 22h20

Alain RONDEAU

Nathalie HUBERT

Pierrick TRANCHEVENT

Eric CHEMINEAU

Frédéric ANSQUER

Djamel BOUNADJA

Ophélie BRETON

Sandra BROUSSIN

Samuel BRUNEAU

Cédric CHARDRON

Astrid FRAUDIN

Daniel LACROIX

Amélie LEGENDRE

Antonin LEPRINCE